

M. SLAGHT: Non, pardon. Ils n'ont pas été tenus de payer quoi que ce soit durant cinq ans; il ne peut être question de pression.

Mon honorable ami m'a posé le cas de l'explosion d'Halifax. Je suis très sympathique à ce qui s'est produit à Halifax, mais cette explosion n'était rien en comparaison de celle qu'il a suscitée dans un théâtre de Hamilton il y a quelques semaines. J'imagine que ce genre de raisonnement n'avancera pas les affaires de mon honorable ami.

La résolution n° 8 est adoptée.

9. Que, dans le cas d'une personne célibataire, ou dont le statut est équivalent, dont le revenu imposable est inférieur à \$820, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers du montant représentant l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de \$660;

La résolution n° 9 est adoptée.

10. Que, dans le cas d'une personne mariée ou de toute personne jouissant d'un statut équivalent en vertu de la loi et dont le revenu est inférieur à \$1,570, l'impôt payable ne devra pas dépasser les deux tiers de l'excédent du revenu imposable de tel contribuable au-dessus de \$1,200;

M. JACKMAN: La résolution à l'étude et la précédente modifient la loi existante. Il s'agit de dispenser les ouvriers industriels dont le revenu est sujet à l'impôt d'avoir à verser la moitié peut-être de ce revenu supplémentaire en taxes. Les nouvelles dispositions permettent au célibataire qui gagne \$660 et à la personne mariée qui gagne \$1,200 de retenir le tiers de toute augmentation jusqu'à concurrence du montant désigné. Un tiers passe en impôts; un tiers représente l'épargne remboursable pour laquelle l'ouvrier recevra un certificat, et immédiatement, j'espère; un tiers représentera un gain net pour l'ouvrier. En fait, il y aurait deux gains nets, celui que représentent les espèces et celui que représente l'épargne remboursable.

Le ministre peut-il me dire si cette disposition suffira à maintenir les ouvriers au travail, une fois que leurs revenus auront atteint le niveau imposable? Réussira-t-elle à faire disparaître les absences du travail? S'agit-il plutôt d'une méthode de tâtonnement que le ministre soumet à l'approbation du comité? Je disais l'an dernier dans mes observations sur l'exposé budgétaire que la Chambre devrait, dans l'étude du budget, pouvoir compter sur les avis d'experts qui proposeraient d'autres moyens de fournir les fonds nécessaires à la poursuite de la guerre, au lieu de placer la Chambre en face de propositions précises qu'il faut absolument adopter. Je disais alors que la Chambre avait le droit de savoir si le ministre et ses conseillers avaient étudié l'opportunité d'augmenter la taxe de vente ou d'instituer une taxe d'achat. Voici le compte ren-

[M. Coldwell.]

du d'un journal sur le budget de sir Kingsley Wood, qui fut déposé à la Chambre de la métropole aujourd'hui même:

D'après les explications du chancelier, le budget fait ressortir de nouveau la nécessité d'imposer les denrées plutôt que les revenus, et ce, afin de réduire les dépenses, de prévenir l'inflation et de réserver les approvisionnements à l'effort de guerre.

Et plus loin:

Certains objets de luxe ont été les plus durement frappés, la taxe globale étant uniformément de 100 p. 100 afin d'en décourager la vente.

On a exempté certaines denrées et certains produits alimentaires, dites denrées d'utilité, parce que, dans la métropole, il y a des salaires extrêmement faibles. Les montants fixés dans les deux résolutions, \$660 pour les célibataires et \$1,200 pour les personnes mariées, constituent le strict minimum dont puisse se contenter un individu. En fait, il serait tout à fait impossible d'obtenir un niveau de vie convenable dans nos villes. Si le ministre a jugé bon de relever les paliers de l'impôt afin d'assurer au peuple un meilleur niveau de vie, tout en imposant certaines denrées que l'on achète, à l'exclusion des denrées nécessaires, il constatera que les ouvriers dépenseront leur argent, mais après l'avoir gagné et l'avoir eu dans leur gousset, du moins un certain temps. Cela les pousserait à travailler à temps continu et peut-être même le sixième jour de la semaine. Or, à mesure qu'ils dépenseraient cet argent supplémentaire, le ministre pourrait prélever des revenus suffisants sur ce qu'ils dépenseraient, en prélevant des taxes de vente ou d'achat plus élevées, particulièrement sur les objets de luxe.

La Chambre a le droit de savoir quel cas le ministre a fait de cette proposition, et j'espère qu'il ne répondra pas en une ou deux phrases laconiques qu'il en a été question et qu'elle a été jugée impraticable. Les listes britanniques renferment toute une série d'articles dont la plupart ne revêtent aucun caractère d'utilité absolue, et qui étaient frappés d'une taxe de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100. Le budget actuel porte l'impôt sur plusieurs articles à 100 p. 100. Il me semble que nous favoriserions sensiblement l'effort de guerre, si le ministre consentait à relever le chiffre d'exemption de certains ouvriers à salaire modique. Cela les pousserait à fournir une semaine de cinq ou six jours avec temps supplémentaire au besoin, sans risquer de voir leur gain s'évanouir en impôts. Le moment venu de dépenser leur argent, s'ils ne veulent pas le mettre de côté ni le placer dans des obligations de la victoire ou des certificats d'épargne, ils devraient acquitter un impôt tel que le Gouvernement ne perdrait rien pour avoir relevé le chiffre de l'exemption. Le ministre veut-il expliquer?